

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20240607-lmc137305-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 juin 2024

Date de réception : 12 juin 2024

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 7 JUIN 2024

DELIBERATION N° 15

BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES 2023

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L.3213-2 dudit code donnant obligation au Département de soumettre chaque année à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité, le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées au cours de l'exercice budgétaire précédent ;

Vu le rapport de son président présentant le bilan des mutations immobilières réalisées par le Département en 2023 ;

Considérant que 82 actes d'acquisitions, ventes, baux, servitudes et autres ont été signés au 31 décembre 2023 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver le bilan 2023 des mutations immobilières réalisées par le Département, étant précisé que celui-ci est annexé au compte administratif de la collectivité.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2023

82 actes d'acquisitions, ventes, baux, servitudes, jugement et autres ont été signés en 2023. Les montants annoncés pour les transactions s'entendent hors formalités et correspondent aux actes signés et payés au 31 décembre 2023.

ACQUISITIONS			
VOIRIE	ENSEIGNEMENT	SOCIAL	ESPACES NATURELS/ AGRICULTURE
<p><u>A l'euro symbolique :</u></p> <p>14 acquisitions : superficie acquise de 5 544 m² pour 14 €</p> <p><u>A titre onéreux :</u></p> <p>10 acquisitions dont un jugement d'expropriation : superficie acquise de 8 411 m² pour 315 163,31 €</p> <p><u>A titre d'échange sans soulte :</u></p> <p>2 actes pour une superficie acquise de 96 m²</p> <p><u>A titre d'échange avec soulte :</u></p> <p>1 acte pour une superficie acquise de 44 m² pour 1 576 €</p> <p><u>Total : 27 actes</u> Superficie acquise de 14 095 m² pour 316 753,31 €</p>	<p><u>A titre onéreux :</u></p> <p>2 acquisitions : (Nouveau collège de Gattières) : superficie acquise de 41 386 m² pour 1 471 742,96 €</p> <p><u>Total : 2 actes</u> superficie acquise de 41 386 m² pour 1 471 742,96 €</p>	<p><u>A titre onéreux :</u></p> <p>2 acquisitions : 13 974,90 m² avec bâti pour 4 788 000 € (MSD de Nice et EHPAD de Vence)</p> <p><u>Total : 2 actes</u> Superficie acquise de 13 974,90 m² pour 4 788 000 €</p>	<p><u>A titre onéreux :</u></p> <p>7 acquisitions : Parc du Sinodon à Roquefort-les-Pins, Terrains agricoles à Châteauneuf- ferme du Vignal (2 acquisitions), Ferme de la Roquette-sur-Var, Préservation des espaces naturels à Daluis, Parc du lac du Broc, Domaine des sources de la Siagne à Saint- Vallier-de-Thiery et Escragnolles : superficie acquise de 2 193 540 m² avec bâtis pour 5 907 032 €</p> <p><u>Total : 7 actes</u> Superficie acquise de 2 193 540 m² pour 5 907 032 €</p>

VENTES

VOIRIE	SECURITE	ENSEIGNEMENT	AFFAIRES GENERALES
<p><u>A l'euro symbolique :</u></p> <p>5 délaissés de voirie ont été traités pour une superficie cédée de 1 740 m² pour 5 €</p> <p><u>A titre onéreux :</u></p> <p>13 délaissés de voirie ont été traités pour une superficie cédée de 8 799 m² et une recette de 770 686 €</p> <p><u>A titre d'échange sans soulte :</u></p> <p>3 délaissés de voirie pour une superficie de 243 m²</p> <p><u>Total : 21 actes</u> Superficie cédée de 10 782 m² pour une recette de 770 691 €</p>	<p><u>A l'euro symbolique :</u></p> <p><u>1 acte</u> pour une superficie cédée de 2 800 m² (reconstruction de la gendarmerie de Saint-Martin-Vésubie)</p> <p><u>Total : 1 acte</u> Superficie cédée de 2 800 m² pour 1 €</p>	<p><u>A l'euro symbolique :</u></p> <p><u>1 acte</u> pour une superficie cédée de 489 m² (Collège de Saint-Jeannet)</p> <p><u>Total : 1 acte</u> Superficie cédée de 489 m² pour 1 €</p>	<p><u>A titre onéreux :</u></p> <p>2 ventes ont été traitées pour une superficie de 357,79 m² avec bâtis pour 330 750 €</p> <p><u>Total : 2 actes</u> Superficie cédée de 357,79 m² pour une recette de 330 750 €</p>

D I V E R S

BAUX	SERVITUDES	État descriptif de division (EDD)	BORNAGES	Rectificatifs à acte de vente
<p><u>1 avenant à bail emphytéotique</u></p> <p>- Par le Département à la commune de Cantaron pour un loyer annuel de 1 € prolongation sur 20 ans</p>	<p><u>1 servitude légale d'utilité publique à titre gratuit</u> 1 servitude d'extension du réseau en eau potable sur la commune de Théoule-sur-Mer</p>	<p><u>1 EDD</u> sur la commune de Beausoleil</p> <p><u>1 modificatif à EDDV</u> (en volumes) sur la commune d'Antibes</p>	<p><u>2 bornages</u> sur les communes d'Antibes/Biot /Villeneuve-Loubet et Le Rouret</p>	<p><u>13 rectificatifs sans incidence financière</u> 13 foyers de l'enfance des Alpes-Maritimes Le rectificatif portant sur la précision de la valeur nette comptable de sortie du patrimoine</p>
<p><u>Total</u> : 1 acte sans incidence financière</p>	<p><u>Total</u> : 1 acte sans incidence financière</p>	<p><u>Total</u> : 2 actes sans incidence financière</p>	<p><u>Total</u> : 2 actes sans incidence financière</p>	<p><u>Total</u> : 13 actes sans incidence financière</p>